



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-SAVOIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°74-2018-159

PUBLIÉ LE 19 DÉCEMBRE 2018

Sommaire

74_CH_Centre hospitalier Annecy-Genevois

74-2018-12-18-012 - CHANGE-Décision 2018-DG-165 portant délégation de signature
Institut de Formation en Soins Infirmiers (4 pages)

Page 3

74-2018-12-18-013 - CHANGE-Décision 2018-DG-178 portant délégation de signature
Affaires Culturelles (3 pages)

Page 8

74_CH_Centre hospitalier Annecy-Genevois

74-2018-12-18-012

CHANGE-Décision 2018-DG-165 portant délégation de
signature Institut de Formation en Soins Infirmiers



Direction Générale

DECISION n°2018-DG-165 portant délégation de signature INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

LA DIRECTRICE GENERALE PAR INTERIM DU CENTRE HOSPITALIER ANNECY GENEVOIS

- VU les articles L 6143-7 et D 6143-33 à D 6143-33 à D 6143-35 du code de la santé publique relatifs aux modalités de délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé ;
- VU l'article R 6143-38 du code de la santé publique relatif au régime de publicité des actes des établissements publics de santé ;
- VU l'arrêté n° 2018-17-0182 en date du 14 décembre 2018 de l'ARS Auvergne Rhône Alpes portant modification de l'arrêté n°2018-17-0168, désignant Madame Chantal VINCENDET pour assurer l'intérim des fonctions de direction de la direction commune des Centres Hospitaliers Anancy Genevois (74) et Pays de Gex (01) à compter du 1er décembre 2018 ;
- VU l'arrêté du Centre National de Gestion du 27 janvier 2014 nommant Madame Myriam CHEVILLARD, directrice des soins au Centre Hospitalier Anancy Genevois, à compter du 1er janvier 2014 ;
- VU la circulaire n°2018-DG-68 du 23 août 2018 relative à l'organigramme fonctionnel de la direction du Centre Hospitalier Anancy Genevois (CHANGE) ;
- Considérant les nécessités liées à la bonne marche administrative des établissements précités.

DECIDE

Article 1 - Délégation

Délégation est donnée à **Monsieur José TRIGANCE**, agissant en qualité de directeur par intérim de l'IFSI, à l'effet de signer, au nom du Directeur Général, sous réserve du droit d'évocation du Directeur Général, les actes, décisions et documents entrant dans ses attributions relevant du périmètre de compétence de cette direction.

Article 1.1. Fonctionnement de la direction fonctionnelle

Cette délégation de signature comprend :

1

Centre Hospitalier Anancy Genevois – Direction Générale

- Toutes correspondances, tous actes et documents administratifs en vue d'assurer la continuité et le fonctionnement de la direction,
- Les mesures concernant la gestion du personnel non médical déconcentré par la DRH, affecté à cette direction,
- Les documents relatifs à l'organisation du travail, congés, autorisations d'absence des personnels placés sous son autorité,
- Les bons de commandes d'investissement de la direction et les bons de commandes d'exploitation,
- La certification de service fait.

Article 1.2. Dispositions relatives aux missions de l'institut de formation en soins infirmiers du Change

Cette délégation de signature comprend :

➤ **Concernant la formation initiale**

- Tous courriers et décisions concernant la gouvernance de l'Institut et de son fonctionnement en lien avec les missions du directeur responsable (selon l'article 6 de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif aux autorisations des instituts de formations sanitaires paramédicales) et notamment à propos des conseils pédagogiques, techniques, de discipline, les commissions d'attribution des crédits, le concours d'entrée en institut de formations et tous types de documents relatifs au diplôme d'état des formations infirmière et aide-soignante ;
- Conventions de stage des étudiants et élèves en formation à l'IFSI ;
- Conventions de stage des élèves cadres de santé extérieurs en stage pédagogique à l'IFSI ;
- Ordres de mission aux enseignants en poste à l'IFSI dans le cadre de leur fonction pédagogique ne comportant pas de prise en charge de leurs frais de déplacement ;
- Attestations de scolarité, de présence, de cartes d'étudiants et dossiers administratifs des étudiants et élèves ;
- Engagement des dépenses (location de salles, interventions de cours, frais pédagogiques, achats de bibliothèque et de matériels pédagogiques) dans la limite des crédits prévus et autorisés à cet effet ;
- Courriers relatifs au versement de la taxe d'apprentissage ;
- Conventions et attestations relatives à la formation continue des agents de l'IFSI dans le cadre de financements par la taxe d'apprentissage.

➤ **Concernant la formation continue de l'IFSI**

- Conventions de formations professionnelles dispensées par l'IFSI ;
- Attestations de présence des stagiaires ;
- Ordres de mission aux enseignants en poste à l'IFSI dans le cadre de leur fonction pédagogique ne comportant pas de prise en charge de leurs frais de déplacement ;
- Engagement des dépenses (location de salles, interventions de cours, frais pédagogiques, achats de matériels pédagogiques) dans la limite des crédits prévus et autorisés à cet effet.

Article 2 - Dispositions applicables en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur José TRIGANCE

Article 2.1. En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur José TRIGANCE**, directeur par intérim de l'IFSI du CHANGE, la délégation de signature prévue à l'article 1 est dévolue à **Madame Myriam CHEVILLARD**, coordonnateur général de soins.

Article 2.2. En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Monsieur José TRIGANCE** et de **Madame Myriam CHEVILLARD**, la délégation de signature prévue à l'article 1 est dévolue à

Monsieur Laurent THUEZ, faisant fonction de cadres supérieurs de santé à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers.

Article 2.3. Les visas des délégataires sont reportés en annexe 1 à la présente décision.

Article 3 – Exclusion

Toute affaire revêtant une importance particulière devra être portée à la connaissance du directeur pour donner lieu éventuellement à des directives de sa part.

Toute affaire ou décision relevant de projets structurants ou de la déclinaison de la stratégie du Change au sein du Pôle de gestion doit être portée à la connaissance du Directeur adjoint chargé de la coordination du Pôle.

Article 4 – Effet et publicité

La présente délégation annule et remplace les précédentes décisions de délégation.

Elle est portée à la connaissance des administrés par voie de publication ou d'affichage, et fait l'objet d'une publication électronique sur le site internet de l'établissement.

Elle est publiée au Recueil des actes administratifs (RAA) de la Préfecture de Haute-Savoie, et est notifiée à chaque délégataire.

Elle est communiquée au Conseil de surveillance et transmises sans délai au comptable de l'établissement des lors qu'elle concerne des actes liés à la fonction d'ordonnateur des dépenses.

Metz-Tessy, le 18 décembre 2018

La Directrice Générale par intérim,

Chantal VINCENDET



Destinataires :

- **Pour attribution :** les délégataires
- **Pour publication :**
 - Préfecture de Haute Savoie
- **Pour affichage et conservation**
 - Affichage public réglementaire
 - Direction générale
- **Pour information :**
 - Comptable public du CHANGE
 - Conseil de surveillance du Change



Annexe 1 à la décision n° 2018-DG-165 portant délégation de signature

Visas des délégataires :

SPECIMEN DE SIGNATURE José TRIGANCE	
SPECIMEN DE SIGNATURE Myriam CHEVILLARD	
SPECIMEN DE SIGNATURE Laurent THUEZ	

74_CH_Centre hospitalier Annecy-Genevois

74-2018-12-18-013

CHANGE-Décision 2018-DG-178 portant délégation de
signature Affaires Culturelles



Direction Générale

DECISION n°2018-DG-178 portant délégation de signature AFFAIRES CULTURELLES

LA DIRECTRICE GENERALE PAR INTERIM DU CENTRE HOSPITALIER ANNECY GENEVOIS

VU les articles L 6143-7 et D 6143-33 à D 6143-35 du code de la santé publique relatifs aux modalités de délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé ;

VU l'article R.6143-38 du code de la santé publique relatif au régime de publicité des actes des établissements publics de santé ;

VU l'arrêté n° 2018-17-0182 en date du 14 décembre 2018 de l'ARS Auvergne Rhône Alpes portant modification de l'arrêté n°2018-17-0168, désignant Madame **Chantal VINCENDET** pour assurer l'intérim des fonctions de direction de la direction commune des Centres Hospitaliers Anecy Genevois (74) et Pays de Gex (01) à compter du 1^{er} décembre 2018 ;

VU la circulaire la circulaire n°2018/101 du 22 novembre 2018 ;

Considérant les nécessités liées à la bonne marche administrative de l'établissement.

DECIDE

Article 1 - Délégation

Article 1.1 - Délégation est donnée à Madame Christine HOMINAL, agissant en qualité de chargée des affaires culturelles, à l'effet de signer, au nom du Directeur Général, sous réserve du droit d'évocation du Directeur Général, les documents et correspondances entrant dans ses attributions et relevant de son périmètre de compétence.

Cette délégation comprend :

- Courriers avec les partenaires culturels extérieurs, existants ou potentiels du CHANGE ;
- Conventions portant organisation et financement d'événements culturels.

Article 1.2- Les visas des délégataires sont reportés en annexe 1 à la présente décision.

Article 2 - Toute affaire revêtant une importance particulière doit être portée à la connaissance du Directeur Général pour prendre les dispositions adaptées et donner lieu éventuellement à des directives de sa part.

Article 3 - Effet et publicité

La présente délégation annule et remplace les précédentes décisions de délégation.

Elle est portée à la connaissance des administrés par voie de publication ou d'affichage, et fait l'objet d'une publication électronique sur le site internet de l'établissement.

Elle est publiée au Recueil des actes administratifs (RAA) de la Préfecture de Haute-Savoie, et est notifiée à chaque délégataire.

Elle est communiquée au Conseil de surveillance et transmises sans délai au comptable de l'établissement des lors qu'elle concerne des actes liés à la fonction d'ordonnateur des dépenses.

Epagny Metz-Tessy, le 18 décembre 2018

La Directrice Générale par intérim,

Chantal VINCENDET




Destinataires :

- **Pour attribution :** les délégataires
- **Pour publication :**
 - Préfecture de Haute Savoie
- **Pour affichage et conservation**
 - Affichage public réglementaire
 - Direction générale
- **Pour information :**
 - Comptable public du CHANGE
 - Conseil de surveillance du Change



Annexe 1 à la décision n° 2018-DG-178 portant délégation de signature

Visa de la déléguataire :

SPECIMEN DE SIGNATURE Mme Christine HOMINAL	
--	---